

PRINCE DE TOUNENS
ORLLIE-ANTOINE I^{er}
ROI D'ARAUCANIE ET DE PATAGONIE



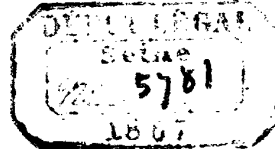
UNE

PAGE D'HISTOIRE

PÉTITION

ADRESSÉE AU SÉNAT FRANÇAIS

PRIX : 50 CENT.



En vente rue Mazarine, 54

1867

L. n^o
3855

Paris, le 1^{er} juillet 1867.

PÉTITION ADRESSÉE AU SÉNAT FRANÇAIS

~~~~~

*A Messieurs les Sénateurs composant  
le Sénat français.*

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur d'adresser une pétition, sans recevoir de réponse, à Son Exc. M. le Ministre des Affaires étrangères et au Conseil d'État (1). Pensant que vous voudrez bien jeter un bienveillant coup d'œil sur ma demande, j'ai l'honneur de déposer respectueusement, entre vos mains, la pétition suivante :

(1) Je m'étais adressé d'abord à Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice et à Son A. I. le Prince Napoléon, sans rien obtenir.

La France a perdu les colonies magnifiques qu'elle avait fondées sur le Continent américain ; mais il existe encore, à l'extrémité méridionale du nouveau monde, sur une des grandes routes du commerce, à l'entrée des mers océaniques, un pays vaste, fertile, qui n'appartient à personne, sans s'appartenir pour ainsi dire à lui-même, et j'avais pensé que la France pouvait prendre là une position avantageuse à tous les égards, capable de donner un nouvel essor à son autorité commerciale, un but à son génie civilisateur, un point d'appui solide à sa politique dans le nouveau monde et dans l'ancien.

Cette pensée a dominé ma vie tout entière. J'avais entrepris, tâche difficile pour un simple particulier, de réaliser le rêve que j'avais conçu dans l'intérêt de mon pays ; bien plus, j'y avais réussi.

M'étant rendu dans l'Araucanie pour m'assurer, par moi-même, des ressources de ce pays, des meilleurs moyens à employer pour mettre à exécution mon plan à la fois politique, agricole et commercial et des dispositions des habitants, j'inspirai bientôt aux populations une confiance telle, qu'elles me choisirent pour leur chef avec le titre de roi.

Je m'occupai immédiatement d'établir un fort gouvernement central, pour procéder avec sécurité à mes projets de colonisation, et, sûr de la paix intérieure, je voulais en même temps assurer la paix au dehors, c'est-à-dire avec le Chili ; car les Araucaniens, dévoués au principe de leur autonomie, sont presque toujours en guerre avec les Chiliens,

avidés de conquêtes, dont pourtant ils n'ont nul besoin.

Quelque temps avant mon élection, une nouvelle tentative du Chili ayant été repoussée par les Araucaniens, le gouvernement de Santiago avait fait des ouvertures pour le rétablissement de la paix, et dans l'espoir que j'obtiendrais un traité plus sérieux et plus solide que les précédents, les Araucaniens m'avaient prié d'assister aux négociations. Il avait été convenu que je me rendrais chez un cacique des frontières, où d'autres caciques devaient venir me rejoindre pour nous présenter ensemble à l'entrevue qui devait avoir lieu avec *les autorités chiliennes*.

Le jour indiqué, je partis, mais sur mon parcours, je rencontrai un détachement de troupes chiliennes qui me fit prisonnier. Mon domestique, Chilien d'origine, m'avait vendu à son gouvernement, qui s'était ému de mes succès et redoutait ma puissance dans l'avenir.

Un décret du gouvernement chilien, publié dans le *Mercure* du 22 janvier 1862, confirme ce que j'avance. Voici la traduction textuelle de ce document :

« *Gratification*. — A la date du quinze du présent mois a été décrété ce qui suit :

« Est approuvé le décret rendu le sept courant par la commanderie d'armes d'Arauco, enjoignant à la lieutenance des ministres de Nacimiento de

mettre à la disposition du gouverneur du département de ce nom la somme de deux cent cinquante piastres pour récompenser le détachement qui s'empara, sur le territoire araucanien, de l'intitulé Antoine I<sup>er</sup>, prince de Tounens; cette somme devant être prélevée sur la partie quarante et unième du budget du ministère de la guerre.

« Signé : Pérez, président de la république;  
M. Garcia, ministre de la guerre. »

J'ai entre les mains plusieurs autres documents importants; mais il serait trop long de les reproduire ici, et d'ailleurs, les pièces diplomatiques, me concernant, qui sont au ministère des affaires étrangères, corroborent la rigoureuse exactitude de toutes mes assertions.

Après cet odieux guet-apens, le gouvernement chilien me retint neuf mois et demi en captivité; — captivité très-dure à la suite de laquelle je fus ramené prisonnier en France, sur le vaisseau de guerre *le Duguay-Trouin*, qui me débarqua à Brest.

Ayant épuisé mes ressources dans mon premier voyage, il m'était impossible désormais de retourner en Araucanie, si l'on ne venait pas à mon aide. J'ai donc fait tous mes efforts pour intéresser le Gouvernement français au projet national que j'avais conçu et que déjà même j'avais en grande partie réalisé; mais mes démarches, dans ce sens, ont été infructueuses. J'étais ruiné, et pourtant, il

fallait vivre; j'ai cherché un emploi et je n'en ai pas trouvé. Les journaux ont annoncé que la loge maçonnique de Périgueux m'avait offert une place. C'est faux ! ainsi que tout ce qu'elle a dit dans une circulaire adressée à toutes les loges. Ce que j'avance est confirmé par jugement du Grand Orient, du 29 avril dernier (1).

C'est dans ces circonstances, Messieurs, que j'ai l'honneur de demander à l'État une indemnité, ou pension, ou rente viagère à partir du 5 janvier 1862, date de ma captivité, pour les sacrifices que j'ai faits dans l'intérêt de la France et de la civilisation en Araucanie. Je n'avais, il est vrai, aucun mandat du Gouvernement. J'agissais à mes risques et périls; mais mon projet n'en était pas moins un projet national, patriotique, français, éminemment français. Faire de l'Araucanie, si avantageusement située à l'entrée des mers océaniques, une colonie française, sans guerre comme sans dépense pour mon pays, et y introduire, au moyen d'écoles créées pour l'enfance, notre langue et la religion catholique, double bienfait dont il serait facile de doter ces populations primitives : tel était mon idéal, tel était mon but ! Je l'avais atteint, complètement atteint, et l'Araucanie serait dès à présent une terre française, sans l'indigne

(1) Je suis en instance devant la Cour de Rome pour me faire relever de l'excommunication prononcée contre les Francs-Maçons par notre Saint-Père le Pape, le 25 septembre 1865.

conduite du Chili à mon égard, à l'égard d'un sujet français.

Qu'il me soit permis, Messieurs, de solliciter par votre intermédiaire une juste et légitime indemnité pour ce que j'ai voulu faire, pour ce que j'ai fait et pour les préjudices immenses qui m'ont été causés par le gouvernement chilien, foulant aux pieds le droit des gens!

En conséquence, Messieurs, faisant appel aux nobles sentiments qui vous animent, je demande que vous preniez en sérieuse considération cette pétition, et que vous l'adressiez à qui de droit avec recommandation, afin de me faire obtenir, soit une indemnité, soit une subvention, soit enfin une pension ou rente viagère, dans ce cas, payable par année et par douzième, à partir du 5 janvier 1862.

En attendant votre décision, veuillez agréer, Messieurs les Sénateurs, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.



PRINCE O.-A. DE TOUNENS

DU CHILI, GOUVERNEUR DE LA CHILÉ, SARAGUANIE ET DE PATAGONIE.